

## **Violences au lycée professionnel : état d'alerte !**

Calais, Saint-Denis, Tremblay-en-France ... Toutes ces agressions d'une violence extrême ont lieu dans les lycées professionnels. Le SNUEP-FSU exprime toute sa solidarité et son soutien aux personnels et aux équipes qui y ont été confrontés.

Le SNUEP-FSU n'a cessé d'alerter sur la baisse continue des moyens affectés à l'enseignement professionnel public : suppression de milliers de postes, fermetures de lycées, de filières, de sections, enseignant-es précaires, diminution des DHG et des moyens d'équipements ... C'est cette politique menée depuis plus de 10 ans qui conduit à une dégradation continue du climat au sein de nos lycées. Les statistiques de la DEPP l'affirment : la violence au LP est plus forte que dans tous les autres types d'établissements scolaires. En moins de 10 ans, les incidents déclarés sont passés de 15,1 à 25,3 pour 1000 élèves.

Si l'actualité médiatique met en avant des faits graves qui marquent l'opinion, le SNUEP-FSU rappelle la détérioration continue des conditions de travail des personnels et la situation difficile faite aux élèves qui souhaitent poursuivre une scolarité dans des conditions favorables.

Ce n'est pas la multiplication de la vidéo-surveillance ou des portiques de sécurité ou encore de vigiles dont a besoin l'enseignement professionnel public, mais d'un véritable plan d'urgence. Le SNUEP-FSU revendique :

- le recrutement de PLP, titulaires et formé-es permettant de mettre en place des groupes à effectif réduit.
- un plan de formation et de titularisation pour les personnels précaires.
- le recrutement de personnels de vie scolaire, CPE et AED en nombre suffisant ainsi que la mise en place dans chaque établissement d'équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmier-es, assistant-es sociaux/socials, CPE, COPsy) au coté des enseignant-es.
- l'établissement d'une nouvelle carte nationale des lycées de l'éducation prioritaire.
- la diminution du temps de service des enseignant-es pour permettre la concertation des équipes et un meilleur suivi des élèves.

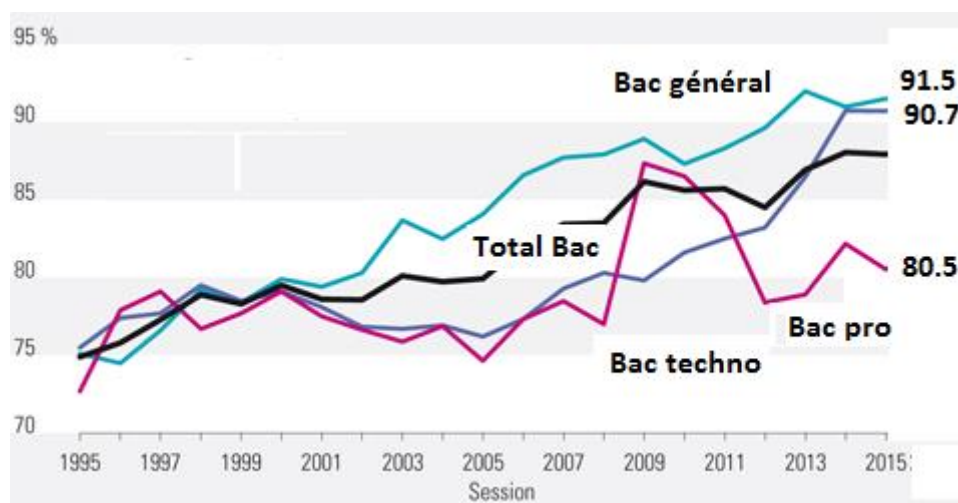
En France, divers organismes et rapports ont révélé de fortes inégalités entre les élèves où l'excellence des un-es s'impose au détriment d'une relégation scolaire pour les autres. La hiérarchie imposée entre les 3 voies du lycée implique une ségrégation qui scelle les destins scolaires et professionnels des élèves. Pour le SNUEP-FSU, cette situation est inacceptable, le service public doit investir pour la réussite de tout-es. Pour cela, il est urgent de dédier des moyens importants à la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

## Infos Education nationale

► **Concours enseignants** : d'après le MEN, le nombre de candidats inscrits à la session 2017 des concours d'enseignants progresse de 5%.

► **Déclaration de la Ministre** : "Je veux apporter tout mon soutien à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale [...]. Nos rectorats sont aux côtés de nos personnels pour déposer plainte, à chaque fois, et j'espère que les agresseurs seront condamnés avec la fermeté la plus absolue".

► **La réussite au Bac professionnel est inférieure de dix points aux autres filières** (Source : MEN DEPP)



► **Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire-année (HSA) :**

- Agrégés : 86.1 %
- Certifiés : 72.6 %
- PLP : 71.5 %

► **58 000 élèves supplémentaires dans le second degré à la rentrée 2017**

### Stage de formation syndicale : programme

La "hiérarchie" (Directeur, Proviseur, Inspecteur, Recteur, Ministre) et la manière administrative de procéder pour gérer et résoudre les conflits

1. Le cadre juridique de l'Éducation nationale
2. Le fonctionnaire
3. La « hiérarchie »
4. Comment réagir dans les situations de conflits
5. Questions diverses
6. Un document sera mis à la disposition des participants.



## Formation continue des enseignants : les 10 recommandations de la mission parlementaire

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale approuve à l'unanimité la publication du rapport sur la formation des enseignants.

Dans son rapport d'information sur la formation des enseignants rendu public le 5 octobre 2016, le député Michel Ménard estime qu'il faut "adapter l'offre de formation continue aux besoins des enseignants et mieux prendre en compte leurs demandes". Il suggère de créer "une plateforme numérique qui recenserait" ces demandes et veut permettre aux enseignants d'évaluer leurs formations. Pour valoriser la formation continue dans la carrière des enseignants, il recommande l'instauration d'un barème de points et la possibilité de compiler les séances suivies dans un portfolio. Il faudrait selon lui améliorer le système d'information qui assure le suivi individuel de chaque fonctionnaire et créer un "compte personnel de formation" pour faciliter "les évolutions de carrière, voire les reconversions". Le rapport montre aussi l'évolution de la formation continue depuis 2009.

Combien coûte la formation continue ?

- 1 Md€ par an (170 M€ pour le traitement des formateurs, 850 M€ pour celui des stagiaires)
- 599 emplois dédiés

Les 10 recommandations du rapport de Michel Ménard sur la formation continue :

1. Garantir une plus grande lisibilité des responsabilités de chacun en mettant en place des comités de pilotage dans chaque académie, clarifier le partage des tâches entre les Espé et les services académiques ; clarifier l'offre de formation, en particulier en réduisant le nombre, en assurant une évaluation systématique et en hiérarchisant les formations inscrites dans les plans annuels de formation tant au niveau national ( PNF ) qu'académique ( PAF ) ;
2. encourager la collaboration entre les Espé et Canopé ;
3. adapter l'offre de formation aux besoins concrets exprimés par les enseignants et mettre en place une évaluation par les bénéficiaires ;
4. mieux prendre en compte les demandes des personnels enseignants par la mise en place d'une plateforme numérique qui recensera et regroupera les demandes ;
5. valoriser la formation continue dans la carrière, pas seulement de façon financière, mais aussi par l'instauration d'un barème de points (évolution de carrière, affectations) et la mise en œuvre d'un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) en compilant les formations suivies dans le portfolio de chaque enseignant ;
6. mettre en place un compte personnel de formation (formation certifiante) ;
7. améliorer le système d'information pour assurer le suivi individuel de chaque fonctionnaire ;
8. exécuter les remboursements de frais liés à la formation continue de façon plus efficace ;
9. assurer la prise en charge des frais d'inscription à l'université par le rectorat dans le cadre d'un congé formation ;
10. assurer systématiquement le remplacement du personnel enseignant suivant une formation imposée par l'administration.

## Rapport Pension des fonctionnaires de la Cour des Comptes

La Cour des comptes préconise, treize ans après son dernier rapport de 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État, des «leviers d'évolution des régimes des retraites des fonctionnaires » et des recommandations sur son financement. Elle propose d'allonger de six mois à cinq ou dix ans la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des personnels ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes

Remettre en cause les facteurs de pénibilité dans la carrière des catégories dites « actives » ou encore supprimer les bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe traduisent bien la même volonté de stigmatiser les fonctionnaires comme l'attaque faite aux femmes en 2003 avec la suppression de la bonification pour enfants.

Pour la FSU, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites a écrit dans son troisième rapport en juillet 2016 que « *les durées de cotisation, les taux de cotisation salariale sont aujourd'hui largement harmonisées* ».

**La FSU dénonce la volonté d'un prétendu alignement public-privé !**

## Lettre aux personnels de la Fonction publique

Chères et chers collègues,

L'administration nous permet désormais de nous adresser à vous directement. La FSU a décidé d'utiliser cette possibilité sans en abuser et dans le respect de la déontologie en ne communiquant que sur des sujets collectifs.

Dans la campagne pour les présidentielles, la Fonction publique et l'avenir réservé à ses personnel-les sont sur la sellette.

C'est pour redire l'engagement de la FSU auprès des personnel-les que je leur ai écrit.

*« La FSU a pour habitude de dénoncer régulièrement chaque caricature, chaque mensonge, chaque parole porteuse de menace, de recul pour les agent-e-s et la Fonction publique.*

*Elle continuera à le faire tout comme elle restera force de proposition, et soutiendra toute annonce, toute initiative porteuse d'amélioration.*

[...]

*À un moment où notre pays a tant besoin de "faire société", la FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge. »*

[Lire la suite](#)